

1. Contexte et justification

Créé officiellement en 2007, le [RAMPAO](#) a pour mission d'assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des Sociétés.

Grace à l'appui de la fondation MAVA pour la nature, le réseau a bénéficié de fonds pour financer un programme de petites subventions destinées principalement aux membres du réseau.

Ce programme se justifie car les AMP ne disposent pas de moyens substantiels leur permettant d'assurer une gestion efficace de leur environnement et que l'un des rôles principaux du RAMPAO est de les appuyer pour les rendre fonctionnelles et opérationnelles aux fins d'une bonne gestion des ressources naturelles de la zone côtière et marine.

Ce programme vise à rendre service aux AMP en mettant à leur disposition de petites subventions pour mettre en œuvre des actions concrètes afin de renforcer l'efficacité de leur gestion. L'autre but poursuivi dans sa mise en œuvre est aussi de fournir un financement dans un délai court pour soutenir des solutions de conservation dans le réseau RAMPAO.

2. Cibles

Les principales cibles de ce programme sont prioritairement les AMP membres du réseau. Cependant les subventions restent ouvertes aux autres AMP désirant intégrer le réseau et qui auront déjà entrepris les démarches d'adhésion.

3. Conditions d'éligibilité

Pays éligible: Les financements seront attribués aux AMP de l'écorégion Ouest Africaine membres du réseau RAMPAO (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra-Leone).

Porteurs de projets éligibles :

Les porteurs de projets peuvent être:

- Conservateurs d'AMP
- Membres de comités de gestion des Aires marines protégées
- Organismes communautaires impliqués dans la gestion d'une AMP
- Agences gouvernementales impliquées dans la conservation et la gestion des ressources marines et côtières

Critères d'éligibilité des projets

Le projet doit :

- répondre aux besoins de conservation de la biodiversité marine et côtière qui induisent des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux durables pour les AMP ;
- démontrer la participation ou l'implication communautaire durant tout son cycle ;
- être de courte durée (environ 3 à 8 mois maximum) pour 2015 ;
- la demande ne doit pas excéder 5 000 EUR ;
- démontrer des mécanismes d'opérationnalité des acquisitions.

Axes d'intervention prioritaires

L'appel à petites subventions du RAMP AO intervient dans deux axes majeurs que sont :

- l'appui à la gestion des AMP et ;
- la conservation et le suivi écologique.

A cet effet, les projets qui s'inscrivent dans les domaines cités ci-dessous seront prioritaires :

- Mise en place ou à jour de plans de gestion ou/et plans d'affaire ;
- Suivi bio-écologique et socio-économique ;
- Restauration des habitats.

Des demandes dans les domaines suivants seront aussi considérées de la part du secrétariat pour être appuyées.

- Communication, éducation et sensibilisation à l'environnement (acquisition d'outils ou d'équipements, campagnes, etc.)
- Gestion durable du tourisme
- Gestion durable de la pêche
- Achat d'outils et d'équipements techniques à l'appui des opérations AMP

Activités non admissibles

Le programme ne prend pas en charge :

- La rémunération de personnel ;
- Les dépenses de fonctionnement de l'AMP ou des organismes gouvernementaux ou des organisations non-gouvernementales.

Montant des subventions

Les propositions de subventions sont comprises dans la fourchette de **2500 à 5000 euros**. Les subventions peuvent être aussi demandées dans le cadre d'un cofinancement à condition que les activités concernant l'appui du RAMP AO soient clairement identifiées par le demandeur et présentées sous forme de budget.

En fonction des ressources disponibles, il peut y avoir plusieurs appels à propositions.

Canevas de demande d'appui au programme de petites subventions destinées aux AMP

A. Demandes d'appui

Les demandes de subventions destinées aux AMP seront soumises à l'aide du présent formulaire et respecteront scrupuleusement le format proposé.

B. Pièces à fournir

Les demandes d'appui pour les AMP non encore membres doivent être accompagnées de la Copie du décret de création.

C. Où et comment envoyer les demandes

Les demandes doivent être envoyées au secrétariat du RAMP AO par courrier électronique aux adresses e-mail suivants: secrétariat@rampao.org / yague@rampao.org

Elles doivent être effectuées suite à l'appel à petites subventions lancé par le RAMP AO au **plus tard le 20 mars 2015 à 9h**.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

D. Contenu de la demande

Remplissez les tableaux ci-dessous avec les informations nécessaires.

1. Présentation de l'AMP

Nom de l'AMP/Mission	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de fax	
E-mail	

2. Contacts du/des responsable(s) du projet

Prénom et Nom	Fonction	Téléphone	Fax	Email

3. Les partenaires techniques et financiers de la structure*

Partenaires techniques et financiers	Type de financement	titre du projet	Montant financement	Période	
				Début	Fin

* Si la structure a eu à bénéficier d'autres appuis de la part de bailleurs différents non liés à la présente demande.

4. Type d'appui sollicité auprès du RAMPAO

Intitulé du projet	
Justification du projet en mentionnant l'objectif spécifique de conservation de l'AMP qui est ciblé par le projet	

Programme de petites subventions du RAMP AO

Domaine d'activité identifié par le RAMP AO auquel le projet est rattaché	
Objectif principal du projet	
Description synthétique des activités pour atteindre l'objectif du projet	
Les principaux résultats attendus	
Cibles et/ou bénéficiaires du projet (cibles écologiques ou bénéficiaires/groupes de personnes)	
Durée du projet (la durée ne doit pas excéder 8 mois)	
Localisation	

5. Plan de financement ou montage financier

Coût global estimé du projet (en euro uniquement)	
Apport de l'AMP	
Apports des autres partenaires (préciser)	
Apport du RAMP AO	

6. Budget des activités sollicités pour le financement RAMPAO

Activités	Montants

- Avis et recommandations au RAMPAO